Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le
ID : 064-200039204-20241213-CC_2024_376-DE

LACQ ORTHEZ
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Réunion du 13 décembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 68
Nombre de votants : 87

L'an deux-mille vingt-quatre, le treize décembre à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Nathalie DUPLEIX, Christian LÉCHIT, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Jean-Pierre FAYET, Anne-Lise GENNEVOIS, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Emilie DARSAUT, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Madeleine PICHAUREAU, Serge ARRIEULA (Suppléant de Jérôme TOULOUSE), Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Sylvie DARRIEU, Jean LABASTE, Jérôme LAY, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM Corinne LAMARQUE (Pouvoir à M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ), José FLORES (Pouvoir à M. Guy PÉMARTIN), Idelette DEMAISON (Pouvoir à M. Michel LABOURDETTE), Daniel PÉDEPRAT, Mathias DUCAMIN, Laurent CHERITI, Nadia GRAMMONTIN (Pouvoir à M. Patrice LAURENT), Monique LARRADET, Loïc COUTRY (Pouvoir à M. Francis LARROQUE), Marie-Christine LUPIET (Pouvoir à Mme Maryse PAYBOU), Didier REY (Pouvoir à M. Christian LÉCHIT), Jean-Pierre DUBREUIL (Pouvoir à M. Jacques CLAVÉ), Marlène LE DIEU DE VILLE, Albert LASSERRE-BISCONTE (Pouvoir à M. Michel OLIVÉ), Stephan BONNAFOUX, Pierre MUCHADA (Pouvoir à M. Christian LOMBART), Corinne CARRIAT (Pouvoir à Mme Françoise RAMANANTSOA), Lindsey DEARY (Pouvoir à M. Nicolas LAPUYADE), Jean-Pierre BOUNINE (Pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Luis Miguel CONEJERO (Pouvoir à Mme Pierrette DOMBLIDES), Marie DE MORO (Pouvoir à M. Emmanuel HANON), Céline LEMBEZAT (Pouvoir à M. Marc DESPLAT), Jean-Jacques SENSEBÉ (Pouvoir à Mme Joëlle BAYLE-LASSERRE), Jérôme TOULOUSE, Pierre LAFARGUE, Guy ROMAIN (Pouvoir à M. Pierre ZIEGLER), Francis GRINET (Pouvoir à Mme Amandine PAINSET), Laurence MOUSQUES, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Mme Bénédicte ALCÉTÉGARAY.

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le
ID : 064-200039204-20241213-CC_2024_376-DE

RAPPORT N° 7 : AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE POUR LA SCI VLADAM IMMO DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISE L'ATELIER DU SOURIRE 64 (ORTHEZ)

Rapporteur : M. Michel DUPUY

La SARL L'ATELIER DU SOURIRE 64, située au 86 rue Lapeyrère à Orthez, est spécialisée dans la production artisanale de prothèses dentaires. Son activité principale est la fabrication de dents de remplacement, sur mesure, pour une clientèle de professionnels dentaires. Elle a été reprise en 2023 par Damien LAGNY, prothésiste depuis 15 ans sur l'agglomération de Pau.

La société produisait, jusqu'à sa reprise, exclusivement des dents dites « alimentaires », placées en fond de mâchoire, sans critère esthétique particulier. M. LAGNY a repositionné l'entreprise sur le marché en produisant des prothèses pour l'avant de la dentition, plus exigeantes à fabriquer, plus différenciantes et surtout plus demandées. L'entreprise a doublé son chiffre d'affaires en un an pour atteindre 430 000 €, en gardant le même nombre de clients, et a embauché 2 salariés (le dirigeant travaillait seul jusqu'alors).

Le projet de changement de locaux de L'ATELIER DU SOURIRE 64 a pour but d'augmenter sa capacité de production tout en améliorant les conditions de travail de ses collaborateurs.

L'entreprise utilise des machines de pointe pour l'usinage des prothèses, avec un important travail de finition effectué à la main sur chaque dent. L'atelier actuel de l'entreprise ne permet qu'à deux personnes d'y travailler en simultané, ne comptant que 30 m^2 pour la production, le bureau et le stockage des matériaux. Le projet de déménagement de l'entreprise est crucial pour suivre son développement : l'entrepreneur prévoit d'atteindre 460 000 € de chiffre d'affaires en 2026, et de passer à un effectif total de 5 personnes (gérant compris) d'ici 2027.

Afin de porter le projet immobilier qui permettra à L'ATELIER DU SOURIRE 64 de s'établir dans des locaux appropriés, M. LAGNY s'est associé avec sa compagne, Mme KOMUSSIDI, pour créer une SCI avec la participation de la SARL.

La SCI VLADAM IMMO a acquis au printemps 2024 un bâtiment abandonné en 1994 par EDF, sur l'avenue du 8 mai 1945 à Orthez. Le bâtiment est en friche, présentant des fuites au niveau des murs, une toiture endommagée, des menuiseries en bois vétustes. Les 400 m^2 de surface répartis sur deux niveaux demandent des travaux importants avant de pouvoir accueillir une quelconque activité. La SCI prévoit de rénover 200 m^2 à l'étage pour y installer l'activité de la SARL. Celle-ci disposera d'un ample espace réservé au bien-être des salariés, avec cuisine, salon, sanitaires et bureau, d'un garage pour stocker des matériaux et d'une surface de production six fois supérieure à celle dont elle disposait jusqu'alors. L'entreprise a fait le choix de la réhabilitation, avec l'isolation du bâtiment par l'intérieur et une amélioration complète de la performance énergétique du bâtiment, notamment avec les menuiseries PVC. Cet effort permet de ne pas créer plus de surface artificialisée et de récupérer un bâtiment autrement inutilisé et qui aurait continué de se dégrader. De plus, cela donne l'opportunité à l'entreprise de rester à proximité de ses clients, la plupart desquels sont livrés en vélo électrique.

Les 200 m^2 de bâtiment restant ne seront pas réhabilités avant plusieurs années, pouvant être ensuite mis à disposition d'autres activités. La totalité de l'enveloppe de travaux prévue est dédiée à l'installation de la SARL.

L'ensemble de l'investissement nécessaire à la remise en état de fonctionnement du premier étage du bâtiment (toiture, menuiseries, isolation, maçonnerie, réseaux et aménagements intérieurs) est estimé à 125 000 € HT.

L'assiette de dépenses éligibles au règlement de la communauté de communes de Lacq-Orthez est de 118 984 € HT. En appliquant le taux d'intervention de 10 %, l'aide de la communauté de communes de Lacq-Orthez serait alors de 11 898 €.

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le
ID : 064-200039204-20241213-CC_2024_376-DE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'octroyer** une aide de 11 898 €, soit 10 % d'une enveloppe de dépenses éligibles retenue à hauteur de 118 984 € HT,
- **d'autoriser** son Président à signer avec la SCI VLADAM IMMO et la SARL L'ATELIER DU SOURIRE 64 la convention qui fixe les modalités de versement de ladite aide, annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée
Pour extrait certifié conforme,
Le président,

COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ - 64150 MOURENX

Patrice LAURENT